COMMENT LES AIDER ?

Animal trouvé

- ❑ Allez chez un vétérinaire ou au refuge dont dépend votre commune pour vérifier s'il est identifié (acte gratuit)
- ❑ Amenez le au refuge dont dépend votre commune (acte gratuit)

Animal perdu

- ❑ Le faire savoir (mairies, vétérinaires, refuge, commerces, affichage, internet)

VENEZ AU REFUGE

Du lundi au samedi de 14h00-17h00
Route du Breuil sur Couze
RD726 63500 Le Broc
Mail : sosanimauxlebroc@gmail.com
Tel : 04 73 71 62 43 / 06 13 28 08 95

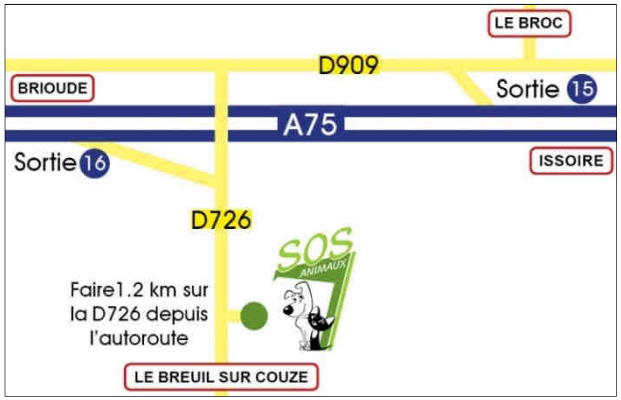

Le refuge est membre de la Confédération Nationale Défense de l'Animal

http://sosanimaux-lebroc63.forumpro.fr/

https://www.facebook.com/SOSAnimauxleBroc/

SOS animaux Le Broc

Refuge pour Chiens et Chats

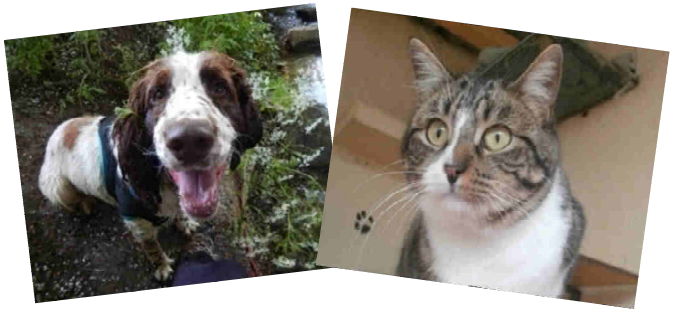

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

Née en 1993, l'association SOS Animaux le Broc s'est donnée pour but de recueillir et protéger les chiens et chats, d'informer et sensibiliser le public des communes adhérentes.

L'association a pris de l'ampleur, preuve du réel besoin d'une telle structure d'accueil au sud du département . La tendance ne semble pas aller aujourd'hui vers une diminution.

FONCTIONNEMENT

L'association, à but non lucratif de type loi 1901, est reconnue comme organisme d'intérêt général par l'administration fiscale. Elle est gérée par un bureau composé de bénévoles et fonctionne grâce à des salariés et des bénévoles.

Après la prise en charge vétérinaire (vaccination, stérilisation, identification, test FIV/FEL pour les chats), chiens et chats sont proposés à l'adoption (frais d'adoption consultables au refuge).

Dans son action de prévention, l'association organise chaque année (1er Trimestre) une campagne de stérilisation des chats avec le concours des vétérinaires locaux.

LES RESSOURCES DU REFUGE

- Produit des manifestations organisées par le refuge et/ou par des partenaires
- Contribution des communes adhérentes
- Produit des adoptions (déduction faite des frais vétérinaires)
- Adhésions, dons et parrainages (66% de vos dons sont déductibles des impôts sur le revenu **)**
- Legs, son affiliation à la Confédération Nationale Défense de l'Animal lui permet de recevoir des legs (voir avec votre notaire)

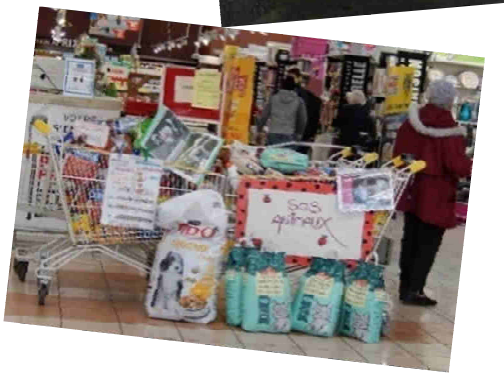

Ne pas jeter sur la voie publique